

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 03 AVRIL 2024

**PRESIDENCE :
Mme BILLOT Brigitte, Vice-Présidente**

DELIBERATION N° 11

PRESENTS; Mme Brigitte BILLOT (Vice-Présidente); Mme Sylvaine DI CARO; M. Eric CHEVALIER; M. Laurent DILLINGER; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; M. Jean-Claude PIERRON; M. André BENSARKOUN; Mme Sylvie THUSTRUP

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Sophie JOISSAINS (Présidente); Mme Brigitte DEVESA; Mme Elisabeth HUARD; Mme Véronique PAGE; Mme Catherine SILVESTRE; M. Pierre SPANO

POUVOIR(S) : Mme JOISSAINS Sophie (Pouvoir à Mme Brigitte BILLOT) ; Mme DEVESA Brigitte (Pouvoir à Mme Sylvaine DI CARO)

SECRETAIRE : Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

**OBJET : R&M – BUDGET - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS
D'EXPLOITATION 2023 DES BUDGETS ANNEXES**

Les articles R.314-51 et R.314-73 du Code de l'Action Sociale et des familles relatifs à la gestion budgétaire, comptable et financière ainsi qu'aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux stipulent que :

- Le Conseil d'Administration fixe par délibération, une ou plusieurs propositions d'affectation des résultats de chaque budget annexe,
- L'affectation des résultats pour lesdits établissements est décidée par l'autorité de tarification.

Les résultats d'exploitation 2023 des budgets annexes sont les suivants :

- **Le Sans Souci : 2 309,85 €**
- **Le Chêne de Mérindol : 26 123,64 €**
- **Le SSIAD/ESA : 184 867,07 € répartis comme suit :**
 - 203 052,19 € pour le SSIAD
 - - 18 185,12 € pour l'ESA
- **Le Service Accueil et Orientation : 16 023,19 €**
- **Le PIS : 1 688,27 €**
- **Le Service d'Aide à Domicile : 936,88 €**

Pour les besoins des établissements, il vous est demandé de proposer l'affectation des résultats d'exploitation 2023 des budgets annexes comme suit :

- **Le Sans-Souci** : 2 309,85 € affectés au financement des mesures d'exploitation (R-002)
- **Le Chêne de Mérindol** : : 26 123,64 € affectés au financement des mesures d'exploitation (compte R-002)

- **Le SSIAD/ESA** : : **184 867,07 € affectés à la réserve de compensation des déficits (10686) répartis comme suit**
 - ↳ 203 052,19 € pour le SSIAD
 - ↳ - 18 185,12 € pour l'ESA

- **Le SAO** : 16 023,19 € affectés au financement des mesures d'exploitation (compte R-002).
- **Le PIS** : 1 688,27 € affectés au financement des mesures d'exploitation (compte R-002).
- **Le Service d'Aide à Domicile** : 936,88 € affectés au financement des mesures d'exploitation (R-002)

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L123-4 à L123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Les articles R.314-51 et R.314-73 du Code de l'Action Sociale
Les propositions de Mme la Vice-Présidente entendues,
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres.

DECIDE

- **D'APPROUVER** les propositions d'affectation des résultats pour chaque budget annexe ;
- **DE DIRE** que les crédits sont ouverts dans le cadre de l'exercice 2024 pour le budget annexe du Service d'Aide à Domicile ;
- **DE DIRE** que les crédits seront ouverts dans le cadre de l'exercice 2025 pour tous les autres budgets annexes.

Vote : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Brigitte Billet

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture le 08/04/24
et de la publication le 08/04/24